

## JOBS D'ÉTÉ 2025

Les jeunes touriennais(es) entre 18 et 23 ans  
(18 ans révolus et l'année des 23 ans)

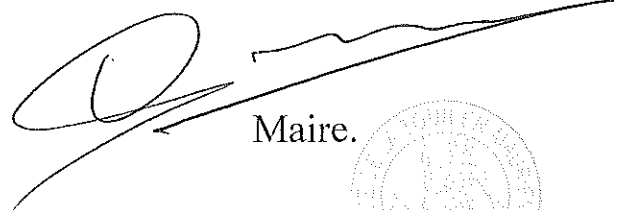
qui souhaitent travailler à la Commune cet été  
doivent demander un dossier en mairie et

transmettre celui-ci par mail :

[mairie@latourenmaurienne.fr](mailto:mairie@latourenmaurienne.fr)

avant le 30 avril 2025 dernier délai.

Yves DURBET,



Maire.

